COMMUNE DE OGNES

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/06/2017

Sous la présidence de Madame Karine LEGRAND, Maire,
Etaient présents : Karine LEGRAND, Jean LEFEVRE, Catherine CRAMPON, Daniel CRUYPELINCK, Emmanuel TORREZ.
Etait Absente : Aurélie BAUDRY, Laurence DUCHATELET, Sophie IP.

---

1. Désignation du secrétaire de séance :

Catherine Crampon est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire demande l'accord aux membres du Conseil Municipal pour ajouter d'un point à l'ordre du jour « maîtrise de la demande en énergie et énergie renouvelables » (point n°10)
Validé par l'ensemble des membres présents.

2. Approbation du Procès-Verbal du 27 mars 2017 :

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Revalorisation de l'indice brut terminal des indemnités de fonction des élus :

Par délibération n° 2014-008 du 04 avril 2014, le Conseil Municipal a fixé les modalités de calcul des indemnités de fonction de Madame le Maire et de ses adjoints comme suit :

- Pour le Maire : 17 % de l'indice brut 1015
- Pour les adjoint : 6.60 % de l'indice brut 1015

En raison de l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique, dû à la réforme du protocole « parcours professionnels, carrières et rémunérations », qui est passé, au 1er janvier 2017, à l'indice brut 1022 et qui sert de base de calcul des indemnités de fonction, il est nécessaire d'actualiser la délibération.
Madame le Maire propose donc de faire désormais référence à l'indice brut terminal de la fonction publique sans autre précision pour le calcul des indemnités de fonction du Maire et de ses adjoints. Ceci évitera de délibérer à nouveau en cas de changement de l'indice de référence, d'ores et déjà prévu en janvier 2018.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette revalorisation.

4. Aides financières : bons alimentaires, chauffage et eau 2017 :

Madame le Maire rappelle que les personnes âgées de 60 ans ou plus, non imposables sur le revenu, bénéficient chaque année de plusieurs aides sous forme de bons alimentaires et de virements bancaires pour le chauffage et l'eau.
Ces aides, jusqu'alors gérées par le C.C.A.S de la commune, reviennent depuis sa dissolution au Conseil Municipal.
Les aides attribuées l'année dernière sont reconduites dans les même conditions pour 2017 :

- Bons alimentaires : 25 € en juillet et 25 € en octobre pour les personnes seules, 40 € en juillet et 40 € en octobre pour les couples.
- Bons de chauffage et eau : 175 € pour les personnes seules et 240 € pour les couples.

Pour l'année 2017, sont concernés 10 personnes seules et 4 couples.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer les mêmes aides qu'en 2016, soit un montant total de 3 530 € pour 2017.

5. Modifications des conditions de location de la salle des fêtes :

Suite aux différents soucis rencontrés lors des locations de la salle des fêtes, Madame le Maire, après concertation avec les membres de la commission fêtes et animations qui gèrent les états des lieux notamment, propose aux membres du Conseil Municipal d'instaurer une caution supplémentaire concernant le ménage, d'un montant de 75 €. Un document expliquant les conditions de restitution ou non restitution de la caution sera également présenté aux locataires pour signature lors de l'état des lieux d'entrée ainsi que pour la caution de 800 €, déjà existante, précisant les différents tarifs en cas de casse, vol ou dégradations. Les chèques de caution, qui sont aujourd'hui remis au moment de la réservation de la salle, seront à présent à remettre au moment de la remise des clés.
Décision validée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal présents.

6. Travaux église :

Comme l'avait expliqué Madame le Maire, lors du dernier Conseil Municipal, l'entreprise LELU s'est rendu, le 22 mai dernier, à l'église afin de constater les travaux à réaliser sur la charpente et nous a proposé deux devis :

- Pour les travaux de couverture et charpente sur la partie Ouest derrière le clocher, d'un montant total de 24 948.95 € HT (29 938.74 € TTC)
- Pour le remplacement de gouttière sur le bas-côté Nord d'un montant total de 5 856.46 € HT (7 027.75 € TTC)

Nous sommes également dans l'attente d'un autre devis de la SARL GLODT.
Après concertation, les élus décident de ne pas modifier le dossier déjà déposer au département et à la DETR, étant donné que les subventions ont déjà été distribuées en majeure partie et décident de créer un deuxième dossier de demande de subvention pour la charpente pour 2018 aux 2 organismes également.

7. Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 :

La ville de Paris a officiellement fait acte de candidature à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques qui se dérouleront en 2024. Le choix final de la ville hôte sera connu le 13 septembre 2017. L'Association des Maires de France (AMF) appelle chaque commune et intercommunalité à prendre une délibération spécifique pour appuyer cette candidature.
A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas délibérer à ce sujet, vu les contraintes que pourraient subir les villes proches de Paris (problème de circulation …), le peu d'intérêt qu'apporterait notre avis et à la vue des informations diffusées dans les médias, il semblerait que les décisions soient déjà quasiment prises.

8. Elaboration du Plan Local d'Urbanisme : débat complémentaire sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) :

Suite à l'avancement des travaux concernant le Plan Local d'Urbanisme (PLU), considérant la nécessité d'ajuster les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) énoncées dans le compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 06 mars 2017, le PADD est modifié comme suit :

A. Modification de l'orientation « veiller à une évolution modérée de la population en termes d'effectif »

Au regard des futures indications du SCOT en matière de développement urbain, les communes rurales pourront prévoir une croissance démographique et non pas se suffire du desserrement des ménages (maintien de la population actuelle). Les membres du conseil décident donc de veiller à une évolution modérée de la population en termes d'effectifs. De ce fait, les élus doivent se positionner sur un scénario d'évolution démographique.

B. Modification de l'orientation « envisager l'accueil d'au moins une quinzaine de logements, en réponse au desserrement théorique des ménages, sur les quinze prochaines années »

Après concertation, estimant que le développement serait cohérent avec le schéma actuel du village, que la pérennité des écoles est primordiale et qu'il faut donc une population jeune avec de jeunes enfants, le développement urbain se déclinera de la manière suivante :

- Le besoin en logement s'élèvera à **34 logements**. Le comblement des dents creuses, l'aménagement de l'îlot situé rue Claude Tillet à l'entrée Est du village, l'îlot de l'ancien pressoir et l'îlot situé en face de l'impasse Cul-de-Sac (Avec projet de création de parking pour la salle des fêtes sur une partie de la parcelle).

M. Lefèvre revient sur le sujet en fin de réunion et informe qu'il est contre ce choix. Il opterait pour un besoin de **24 logements** avec l'îlot situé en face de l'impasse Cul-de-Sac qui pourrait être destiné aux équipements publics. L'objectif sera de délocaliser une partie des équipements sportifs (les équipements sportifs situés au sud de l'actuelle zone d'équipement public) sur cet îlot. Une telle réorganisation des équipements publics permettrait de rapprocher les équipements de loisirs de la salle des fêtes et de mutualiser les futurs aménagements (aménagement d'un parking). Un échange de parcelle pourrait être fait avec l'agriculteur auquel appartiennent les 2 parcelles situées au nord et au sud du stade.

C. Suppression de l'orientation « envisager la mise en place d'un tour de village »

La volonté de mettre en place un tour de village émanait du constat que les engins agricoles n'avaient d'autre choix que de traverser le village en raison de l'absence de continuité de chemins ruraux autour du village. Et d'un autre côté, ce tour de village aurait pu participer à améliorer le cadre de vie (parcours de promenade). Toutefois, l'insertion de cette orientation dans le PADD ne semble pas pertinente au regard des considérations suivantes :

- Les exploitants peuvent d'entendre entre eux pour créer des chemins d'exploitations privés, sans que la commune n'engage de frais ;

- Il existe déjà un certain nombre de chemins ruraux en périphérie du village, qui permettent de se promener ;
- La création de chemin piétons consommerait des terres agricoles ;
- La création de nouveaux chemins serait coûteuse pour la commune, et une telle dépense ne semble pas prioritaire aujourd'hui.

D. Modification de l'orientation « consommation nulle d'espaces naturels ou agricoles en dehors de l'enveloppe du village

L'îlot situé en face de l'impasse Cul-de-Sac sera mobilisé pour le développement urbain et par conséquent la consommation d'espaces s'élève à environ 0.75 ha.

9. Modification des grades (composition et revalorisation des rémunérations et des carrières) :

Une nouvelle réforme sur les grades et indice des agents de la fonction public a été mise en place en janvier 2017. Cette réforme ne concernait pas les agents contractuels. Toutefois les grilles indiciaires ayant évoluées pour tous, il serait nécessaire, après avoir eu confirmation du centre de gestion de l'Oise, de faire des avenants aux nouveaux contrats de Madame Vieira, secrétaire de mairie qui a renouvelé son contrat au 7 avril 2017 et du nouvel agent technique qui est arrivé le 15 mai 2017.

10. Maîtrise de la demande en énergie et énergie renouvelables :

Les statuts du SE 60 ont été modifiés fin 2016 afin d'intégrer les actions visant à accompagner et soutenir les collectivités locales dans leurs démarches énergétiques et environnemental. Le SE 60 propose de réaliser, sans frais pour la commune, un état des lieux énergétique du patrimoine communal (caractéristiques techniques des bâtiments et équipements, analyse des consommations). Un rapport de synthèse intégrant des perspectives d'actions sera alors remis.
Suite à ce diagnostic énergétique, le SE 60, dans le cadre d'une offre « à la carte » pourra accompagner la commune dans ces projets d'améliorations énergétique, pour lesquels elle gardera la maitrise d'ouvrage.
Certains dispositifs seront gratuits, via des partenaires conclus avec le SE 60, d'autres, plus spécifique selon les besoins, sur devis. Pour cela la commune doit adhérer et transférer la compétence optionnelle « maitrise de la demande en énergie et énergie renouvelables ».
N'ayant pas de projets dans l'immédiat, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas adhérer à cette compétence.

11. Questions diverses :

❖ Subventions :

La préfecture de l'Oise nous a informé que nos dossiers de demande de subvention « reconstruction d'un local technique » et « remplacement de la porte et des fenêtres de la mairie » ont été retenue au titre de la DETR :

- Reconstruction d'un local technique : 11 648.07 € soit 40% auquel s'ajoute les 10 190€ déjà accordé par le Conseil Départemental soit un total de 21 838.07 € (montant HT des travaux : 29 120.17€ soit 7 282.10 € à la charge de la commune). Les travaux devraient débuter en septembre.
- Remplacement de la porte et des fenêtres de la mairie : 3 362.46 € soit 40% auquel s'ajoute 2 220 € déjà versés par le Conseil Départemental soit un montant total de 5 582.46 € (montant HT des travaux : 8 406.14 € soit 2 823.68 € à la charge de la commune).

La commune s'est vue attribuer, au titre du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement 2016, la somme de 21 092.35 €.

❖ Classification ERP du local garderie :

La demande de permis de construire, afin de modifier la classification de l'ancien logement en local périscolaire, a été accordée le 19 septembre 2016. Madame le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il faut entreprendre les démarches pour l'exécution des travaux (création d'une rampe d'accès) en commençant par l'obtention de devis. La saison étant peu propice, avec les congés d'été et donc les fermetures d'entreprises, le travail sur ce dossier reprendra dès septembre.

❖ Abris bus :

Madame le Maire informe avoir envoyé, le 9 mai dernier, une demande pour l'octroi de deux abris bus au Conseil Départemental, pour remplacer celui existant en face de la mairie et pour la création de l'arrêt dans le sens retour.

Nous avons reçu confirmation le 20 mai que notre demande a bien été prise en compte et sera étudiée prochainement.

- **Embellissement du village :**

Suite à une première réunion de travail, qui a eu lieu le 28 mars dernier, Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est indispensable de se réunir à nouveau afin de travailler sur les différentes idées recensées. Une réunion seconde réunion n'a déjà pas pu avoir lieu faute de membres présents.

- **Dépose de la cabine téléphonique :**

Madame Agabsi avait proposé à Madame le Maire de conserver la cabine téléphonique pour la réaménager et la transformer en boîtes à livres. La question avait alors été posée au directeur des relations collectivités locales de l'Oise de chez Orange, qui a répondu que ce projet pourrait être réalisable à condition de faire dé-raccorder l'habitacle du courant fort par un professionnel à charge de la commune. Vu les frais qu'il faudrait engager et la faible utilisation de la boîte à livres mis en place le 13 mai à la mairie, il a été de ne pas sauvegarder cette cabine. La dépose devrait intervenir le 14 juin.

- **Entretien des espaces publics :**

Depuis le 1er janvier 2017, la loi de transition énergétique pour la croissance verte interdit l'utilisation de produits phytosanitaires ou phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces publics de l'ensemble des structures publiques. La démarche de suppression de l'usage des produits phytosanitaires se traduit notamment au travers de la mise en place d'un plan de gestion différenciée des espaces publics. Ce plan de gestion différenciée conduit, éventuellement, à la signature de la nouvelle charte d'entretien des espaces publics de l'Agence de l'Eau Seine Normandie qui permet de bénéficier de taux majorés d'aides, pour la réalisation de travaux d'eau potable et, sur l'achat de matériels alternatifs aux phytosanitaires (aide dont la commune ne pourra bénéficier n'étant pas gérée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie). La CCPV nous qu'il aura ensuite possibilité de participer une étude mutualisée de ce plan de gestion différenciée avec les communes volontaires.
Les membres du Conseil Municipal sont conscients de l'importance du passage au zéro-phyto et la commune évoluera dans ce sens mais vu la complexité du dossier et le manque d'informations précises décident ne pas signer pour le moment cette charte sans en connaître les tenants et les aboutissants.

- **Reboisement sur le Valois :**

L'ouvrage mis en œuvre sur la voie verte entre Ormoy-Villers et Mareuil-sur-Ourcq a nécessité le défrichement de plusieurs hectares sur le délaissé ferroviaire que maitrise la CCPV. Cette dernière nous informe que l'autorisation qui leur a été accordée est conditionnée à l'exécution de mesures compensatoires, qui peuvent être des travaux forestiers, du reboisement ou des travaux d'amélioration sylvicole ou bien une compensation financière au Fond Stratégique de la Forêt et du Bois.
La CCPV propose, une fois l'éligibilité des besoins confirmés par l'Etat, de prendre en charge selon des modalités à définir ultérieurement, le reboisement ou les améliorations sylvicole sur les communes qui en auraient besoin.
Le Conseil municipal décide de ne pas donner suite à ce dossier considérant que la commune n'en a pas besoin et que l'entretien par la suite serait à sa charge.

- **Renonciation du Président à l'exercice des pouvoirs de polices des maires :**

La préfecture a indiqué à la CCPV que suite aux nouveaux transferts de compétences intervenus au 1er janvier 2017 (mise en œuvre de la loi NOTRé) vers la CCPV, les communes membres devaient renouveler leur opposition aux transfert automatique des pouvoirs de police. M. Haquin, Président de la CCPV, a indiqué lors du conseil communautaire du 6 avril dernier qu'il ne souhaitait pas être investi des pouvoirs de police des Maires. Pour pouvoir y renoncer, au moins un maire devait manifester son opposition à un tel transfert. Le Maire de Crépy-en-Valois a consenti un courrier en ce sens.

- **Association Canine de Ognes :**

L'association a organisée le 21 mai dernier son deuxième concours d'agility, qui a remporté un beau succès.
Une lettre de remerciement de M. Montaigné Président de l'association nous est parvenu pour le soutien que nous leur apportons.

- **Elections sénatoriales :**

Madame le Maire informe que le Conseil Municipal a obligation de se réunir le vendredi 30 juin 2017, et pas à une autre date, afin de désigner les délégués et suppléants qui prendront part le 24 septembre 2017 à l'élection des 4 sénateurs du département.

- **Réforme des rythmes scolaires :**

Dans l'attente de réponses concrètes, concernant les rythmes scolaires pour la future rentrée 2018, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle souhaite proposer, après avis favorable des parents d'élèves et institutrices présents lors du conseil d'école du 6 juin dernier, un éventuel retour à la semaine des 4 jours.
Pour ce faire, elle envisage de transmettre avant la fin du mois et suite à la réunion du Syndicat scolaire qui aura lieu le 19 juin 2017, une demande de dérogation à l'inspection académique, en anticipant pour un retour à la semaine des 4 jours dès la future rentrée. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

- **Vérification des bornes incendie :**

Les bornes incendies ont été contrôlées, par le service aide aux communes de la CCPV. Le rapport indique que les débits sont bons mais que la borne située devant le 20 TER rue Claude Tillet a un problème de fuite bouchon. Madame le Maire a transmis ce rapport à M. Coconi, chef de secteur du Valois de la SAUR, qui s'occupe de vérifier et de nous proposer un devis si besoin pour sa réparation.

- **Agent communal :**

Suite à une inaptitude au poste, constatée par la médecine du travail, le contrat de travail de M. Marc Popelier, agent technique, a pris fin le 02 mai dernier. M. Philippe Crampon a été recruté le 15 mai 2017 à ce même poste en contrat aidé CAE, pour une durée hebdomadaire de 20 heures pendant 1 an.

- **Travaux :**

- Les travaux pour la pose des plateaux surélevés devraient débuter courant juillet, afin de ne pas gêner la circulation des transports scolaires. L'entreprise se déplacera sur place le 19 juin.
- Les travaux marquage au sol auraient dû débuter la semaine du 27 mai mais, n'ayant pas reçu la totalité des panneaux de signalisation (les panneaux doivent être installés et cachés avant le marquage), Madame le Maire a dû décaler cette intervention. Nous sommes à ce jour dans l'attente d'une nouvelle date.

- **Urbanisme :**

Madame le Maire informe avoir reçu ce jour la société NEXITY, afin de lui présenter les plans définitifs, qu'elle expose au Conseil Municipal, pour la création d'un lotissement à l'ancien pressoir. Le permis de construire devrait être déposé à la fin du mois de juin pour une commercialisation en septembre.

Le Conseil municipal prend acte que les membres ont bien reçus les documents suivants pour informations :

- le rapport de vérification d'installation électrique de l'APAVE
- les comptes rendus des conseils communautaires du 02 mars et 6 avril dernier.
- les décisions prises lors de la séance plénière du 30 mars 2017, du Conseil régional des Hauts-de-France.

Séance levée à 23h10.